

États financiers de

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers de la Fondation Lucie et André Chagnon	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 19



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100
Télécopieur 514 840 2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la Fondation Lucie et André Chagnon

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Lucie et André Chagnon (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A. K. L. / S. E. N. C. R. L.*

Montréal, Canada

Le 14 juin 2024

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif		
Placements (note 2)	2 055 670 \$	2 004 177 \$
Investissements axés sur la mission (note 3 a))	42 457	28 515
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 731	57 264
Sommes à recevoir (note 4)	3 023	3 402
Charges payées d'avance	86	90
Immobilisations corporelles	178	202
	2 133 145 \$	2 093 650 \$

Passif et actif net

Passif		
Créditeurs et charges à payer	2 546 \$	2 119 \$
Actif net	2 130 599	2 091 531
Engagements (notes 2 i), 3 a) et 7)		
	2 133 145 \$	2 093 650 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Activités de placements		
Revenus de placements		
Revenus des Fonds de placements	56 138 \$	50 930 \$
Variation de la juste valeur des placements (note 2 ii))	108 134	(148 394)
Variation de la juste valeur des contrats de change (note 2 iii))	8 240	(45 025)
Autres	2 013	1 566
	174 525	(140 923)
Gestion des activités de placements (note 2 iv))	(8 765)	(7 438)
Résultats nets des activités de placements	165 760	(148 361)
Activités de philanthropie		
Frais liés à la philanthropie		
Dotations	(109 822)	(93 227)
Gestion des activités de philanthropie (note 6)	(6 795)	(6 303)
Résultats nets des activités de philanthropie	(116 617)	(99 530)
Activités des investissements axés sur la mission		
Revenus nets des investissements axés sur la mission (note 3 b))	(9 843)	(410)
Gestion des activités des investissements axés sur la mission (note 3 c))	(232)	(509)
Résultats nets des activités des investissements axés sur la mission	(10 075)	(919)
Résultats nets	39 068 \$	(248 810)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif net au début de l'exercice	2 091 531 \$	2 340 341 \$
Résultats nets des activités de :		
Placements	165 760	(148 361)
Philanthropie	(116 617)	(99 530)
Investissements axés sur la mission	(10 075)	(919)
Résultats nets	39 068	(248 810)
Actif net à la fin de l'exercice	2 130 599 \$	2 091 531 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	Activités		2023	2022
	Placements	Philanthropie et investissements axés sur la mission	Total	Total
Provenance (affectation) de la trésorerie				
Exploitation				
Résultats nets	165 760 \$	(126 692) \$	39 068 \$	(248 810) \$
Ajustements pour :				
Revenus des Fonds de placements distribués sous forme de parts	(20 721)	–	(20 721)	(16 737)
Variation de la juste valeur des placements (note 2 ii))	(108 134)	–	(108 134)	148 394
Variation de la juste valeur non réalisée des contrats de change (note 2 iii))	(18 281)	–	(18 281)	(4 179)
Variation de la juste valeur des investissements axés sur la mission (note 3 b))	–	289	289	377
Escompte sur les prêts recevables (note 3 b))	–	10 454	10 454	473
Amortissement (note 3 a)) ⁱ⁾	–	113	113	101
Variations des soldes hors caisse liés à l'exploitation				
Sommes à recevoir	577	(198)	379	(575)
Charges payées d'avance	–	4	4	139
Créditeurs et charges à payer	149	278	427	(378)
	19 350	(115 752)	(96 402)	(121 195)
Investissements				
Montant net des acquisitions et des aliénations de placements	95 643	–	95 643	146 068
Acquisitions des investissements axés sur la mission	–	(24 753)	(24 753)	(16 810)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	–	(21)	(21)	(144)
	95 643	(24 774)	70 869	129 114
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie				
	114 993	(140 526)	(25 533)	7 919
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice				
	–	–	57 264	49 345
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice				
	– \$	– \$	31 731 \$	57 264 \$

ⁱ⁾ Sont inclus 68 \$ (65 \$ en 2022) d'amortissement relatif à l'immeuble locatif compris dans les investissements axés sur la mission (note 3 a)).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

La Fondation Lucie et André Chagnon (la « Fondation ») a été constituée à titre d'organisme sans but lucratif selon la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Depuis mars 2013, la Fondation est régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* à la suite d'une prorogation. Elle est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle a commencé ses activités en 2000.

Sa mission est de prévenir la pauvreté en contribuant à la mise en place de conditions favorables au développement du plein potentiel de tous les jeunes vivant au Québec.

1. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

a) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les principaux éléments donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont la juste valeur des placements et l'évaluation initiale de la juste valeur des prêts et obligations communautaires. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Activités de placements

b) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée selon le cours de clôture au 31 décembre 2023, à l'exception des Fonds de placements privés, dont la juste valeur est déterminée, en très grande partie, à la lumière des états financiers audités fournis par les gestionnaires de ces placements.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés des soldes bancaires disponibles et des placements liquides, dont la durée est de trois mois ou moins, et sont constatés au coût, montant qui se rapproche de leur juste valeur.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de placements (suite)

d) Conversion de devises étrangères

Les opérations conclues en devises étrangères sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, tous les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis au cours en vigueur à la date de l'état de la situation financière et les éléments non monétaires, au cours en vigueur lors des opérations. Les gains et pertes de change qui en découlent sont inclus dans les revenus de placements à l'état des résultats.

e) Instruments financiers

La Fondation utilise certains instruments financiers dérivés pour atténuer les effets de variation de change sur ses principaux placements en devises étrangères. Les gains et pertes non réalisés liés à la réévaluation de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La Fondation applique le chapitre 3856, « Instruments financiers », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada*.

f) Revenus de placements

i) Revenus des Fonds de placements

Les revenus des Fonds de placements incluent des revenus d'intérêts et de dividendes, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les distributions de parts provenant des Fonds de placements publics sont comptabilisées en augmentation du coût de placement et dans les résultats aux « Revenus des Fonds de placements ». Les distributions provenant des Fonds de placements privés sont comptabilisées en réduction du coût des placements jusqu'à leur extinction pour ensuite être comptabilisées dans les résultats en augmentant les « Revenus des Fonds de placements ».

ii) Variation de la juste valeur des placements

La variation de la juste valeur des placements est constituée des gains et pertes réalisés sur disposition de placements et de la variation de la juste valeur non réalisée des Fonds de placements publics et des Fonds de placements privés.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de placements (suite)

f) Revenus de placements (suite)

iii) Variation de la juste valeur des contrats de change

La variation de la juste valeur des contrats de change est constituée des gains et pertes sur les contrats de change réalisés à la date d'échéance des contrats et de la variation de la juste valeur non réalisée.

Activités de philanthropie

g) Dotations

La Fondation comptabilise ses engagements à titre de dotations, au fur et à mesure de la réalisation des conditions de décaissement.

Activités des investissements axés sur la mission

h) Investissements axés sur la mission

La Fondation a adopté une stratégie d'effet de levier à la réalisation de sa mission qui consiste à engager 10 % de son capital aux fins d'investissements axés sur la mission. Les axes des investissements retenus sont ceux liés à un programme, qui tolèrent un rendement inférieur à celui du marché, et ceux liés à la mission, dont la Fondation vise un rendement équivalent à celui du marché.

i) Immeuble locatif

L'immeuble locatif est comptabilisé au prix coûtant et est amorti sur sa durée d'utilisation prévue. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 40 ans pour le bâtiment.

Les résultats nets de l'immeuble locatif sont comptabilisés dans les résultats aux « Revenus nets des investissements axés sur la mission ».

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

Activités des investissements axés sur la mission (suite)

h) Investissements axés sur la mission (suite)

ii) Prêts et obligations communautaires

Les prêts et obligations communautaires qui tolèrent un rendement inférieur à celui du marché sont des investissements liés à un programme. Les prêts et obligations communautaires dont le rendement équivaut à celui du marché sont des investissements liés à la mission. L'évaluation initiale des prêts et obligations communautaires est basée sur la juste valeur qui peut être estimée comme correspondant à la valeur actualisée de l'ensemble des rentrées de trésorerie futures, obtenue en ayant recours aux taux d'intérêt couramment observé sur le marché pour un instrument semblable ayant une notation semblable. Dans le cas des investissements liés à un programme, l'écart (escompte) entre la juste valeur (évaluation initiale) des prêts et obligations communautaires et la contrepartie en trésorerie (valeur nominale) est comptabilisé immédiatement dans les résultats aux « Revenus nets des investissements axés sur la mission ».

L'évaluation ultérieure correspond aux montants auxquels ont été évalués les prêts et obligations communautaires lors de leur comptabilisation initiale (évaluation initiale), diminués des remboursements en principal, majorés de l'amortissement cumulé de tout écart (escompte recouvré) entre le montant initial (évaluation initiale) et le montant à l'échéance, et diminués de toute réduction pour dépréciation.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les résultats aux « Revenus nets des investissements axés sur la mission ».

iii) Placements privés

Les placements privés sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est déterminée, en très grande partie, à la lumière des états financiers audités fournis par le gestionnaire de ces placements.

La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les résultats aux « Revenus nets des investissements axés sur la mission ».

Les distributions sont comptabilisées en réduction du coût du placement jusqu'à son extinction pour ensuite être comptabilisées dans les résultats aux « Revenus nets des investissements axés sur la mission ».

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Régime de retraite

La Fondation offre un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés. La contribution de l'employeur représente un pourcentage du salaire de base de l'employé pouvant atteindre 5 %, dans la mesure où l'employé effectue une contribution correspondante, dans les limites des montants permis par les dispositions législatives en vigueur dans ce domaine.

La charge de retraite pour l'exercice 2023 a été imputée aux frais liés à la philanthropie au montant de 166 055 \$ (172 843 \$ en 2022), aux frais liés aux placements au montant de 28 361 \$ (29 519 \$ en 2022) et aux frais liés aux investissements axés sur la mission au montant de 6 590 \$ (11 098 \$ en 2022).

2. Placements

	2023	2022
Placements présentés à la juste valeur		
Fonds de placements publics (soit 540 631 \$ US, 261 224 \$ CA, 32 328 €, 1 793 518 ¥, 18 688 £ et 179 875 \$ CA en d'autres devises au 31 décembre 2023) ⁱⁱ⁾	1 249 252 \$	1 228 660 \$
Fonds de placements privés (soit 288 217 \$ US, 160 138 \$ CA, 58 441 €, 418 256 ¥, 20 327 £ et 122 727 \$ CA en d'autres devises au 31 décembre 2023) ^{i) ii)}	786 114	773 494
	2 035 366	2 002 154
Contrats de change à terme ⁱⁱⁱ⁾	20 304	2 023
	2 055 670 \$	2 004 177 \$

i) Fonds de placements privés

En vertu d'ententes avec les Fonds de placements privés, la Fondation s'est engagée au 31 décembre 2023, sous certaines conditions, à investir un solde de 481 662 717 \$ (soit 81 426 055 \$ CA, 217 237 114 \$ US et 78 119 229 €).

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Placements (suite)

ii) Variation de la juste valeur des placements

À l'état des résultats

	2023	2022
Gains nets réalisés sur aliénations	30 895 \$	24 220 \$
Variation de la juste valeur non réalisée	77 239	(172 614)
	108 134 \$	(148 394)\$

iii) Contrats de change à terme

La politique de placement de la Fondation prévoit des pourcentages cibles pour certains placements en différentes devises. Afin de les respecter, la Fondation a mis en place une stratégie de vente et d'achat de devises à terme lorsque la valeur marchande des placements dans une devise donnée dépasse ou n'atteint pas cette cible.

Les écarts avec les cibles sont revus et, le cas échéant, ajustés mensuellement. La durée des contrats n'excède pas 30 jours.

Au 31 décembre 2023, la Fondation avait conclu des contrats pour la vente (l'achat) de certaines devises. Tous les contrats sont venus à échéance le 16 janvier 2024.

Type	Taux	Contrepartie	2023	2022
			\$CA Juste-valeur estimative	\$CA Juste valeur estimative
Dollar américain (\$ US)	1.35681	707 664 \$	20 060 \$	1 182 \$
Euro (€)	1.46461	89 175	456	(576)
Livre sterling (£)	1.70377	23 403	316	86
Yen japonais (¥)	0.00945	(62 567)	(528)	1 331
		757 675 \$	20 304 \$	2 023 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Placements (suite)

iii) Contrats de change à terme (suite)

La variation de la juste valeur des contrats de change à l'état des résultats se répartit comme suit :

	2023	2022
Pertes réalisées	(10 041)\$	(49 204)\$
Variation de la juste valeur non réalisée	18 281	4 179
	8 240 \$	(45 025)\$

Par cette politique de couverture, la quasi-totalité de la contrepartie des gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les contrats de change à terme est présentée dans la variation de la juste valeur des placements à l'état des résultats (note 2 ii)).

iv) Gestion des activités de placements

À l'état des résultats

	2023	2022
Honoraires de gestion externe de portefeuille	7 404 \$	5 681 \$
Honoraires	218	642
Rémunération (note 1 i))	506	573
Frais de crédit	419	330
Autres	218	212
	8 765 \$	7 438 \$

3. Investissements axés sur la mission (note 1 h))

La Fondation a choisi de rendre disponible 10 % de son capital pour des investissements axés sur la mission. Cela représente une somme autorisée de 213 059 843 \$ (209 153 100 \$ en 2022). La Fondation a adopté une politique pour ses investissements axés sur la mission qui décline les principes directeurs et les axes d'investissements à privilégier.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

3. Investissements axés sur la mission (note 1 h) (suite)

a) Investissements axés sur la mission

		2023		2022	
		Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
i) Immeuble locatif					
Terrain		353 \$	– \$	353 \$	353 \$
Bâtiment		2 687	(1074)	1 612	1 584
		3 040 \$	(1074) \$	1 965 \$	1 937 \$

		2023		2022		
		Évaluation initiale	Rembour- sement principal	Escompte recouvré	Valeur nette	Valeur nette
ii) Prêts et obligations communautaires						
Valeur nominale		44 277 \$	(626)\$	– \$	43 651 \$	22 120 \$
Escompte		(22 341)	–	4 395	(17 946)	(7 492)
		21 936 \$	(626)\$	4 395 \$	25 705 \$	14 628 \$

		2023		2022	
iii) Placements privés				14 787 \$	11 950 \$
Total des investissements axés sur la mission				42 457 \$	28 515 \$

En vertu d'ententes, la Fondation s'est engagée au 31 décembre 2023, sous certaines conditions, à investir un solde de 58 405 902 \$ (66 487 580 \$ en 2022) sous forme d'investissements axés sur la mission, y compris une somme de 3 349 167 \$ (3 259 167 \$ en 2022) pour un programme de garanties solidaires.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

3. Investissements axés sur la mission (note 1 h) (suite)

b) Revenus nets des investissements axés sur la mission

À l'état des résultats

	2023	2022
Résultats nets de l'immeuble locatif	7 \$	71 \$
Revenus des prêts et obligations communautaires	788	321
Revenus des garanties solidaires	–	13
Revenus des placements privés	105	35
Variation de la juste valeur des placements privés	(289)	(377)
Total des revenus des investissements axés sur la mission	611	63
Recouvrement de l'escompte	1 272	709
Escompte lors de l'évaluation initiale	(11 726)	(1 182)
Total de l'escompte sur les prêts recevables	(10 454)	(473)
	(9 843)\$	(410)\$

c) Gestion des activités des investissements axés sur la mission

À l'état des résultats

	2023	2022
Honoraires	65 \$	157 \$
Rémunération (note 1 i))	164	344
Autres	3	8
	232 \$	509 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

4. Sommes à recevoir

	2023	2022
Sommes à recevoir des :		
Aliénations de placements	128 \$	27 \$
Revenus de placements	2 017	2 695
Investissements axés sur la mission	684	173
Organismes alliés	63	400
Taxes	131	107
	3 023 \$	3 402 \$

5. Facilité de crédit

La Fondation a conclu en juin 2021 une entente de facilité de crédit comprenant un crédit d'exploitation renouvelable à demande d'un montant maximum de 200 000 000 \$ et un crédit à demande pour les opérations de couverture. Tout tirage sur la facilité de crédit peut s'effectuer soit par voie d'avance à taux préférentiel moins 0,25 %, soit par voie d'acceptations bancaires plus des frais d'estampillage de 1,15 %. La somme du risque net global de toutes les avances du crédit d'exploitation et des transactions sous le crédit pour les opérations de couverture ne devra pas excéder 200 000 000 \$.

Les crédits seront garantis par une hypothèque mobilière universelle de premier rang sur les biens meubles, corporels et incorporels, présents et futurs, pour un montant de 200 000 000 \$, plus une hypothèque additionnelle de 20 %, et par une convention de maîtrise pour tous les comptes de titres auprès du gardien de valeur de la société.

La facilité de crédit comporte des clauses restrictives mensuelles de valeurs marchandes des placements et elles sont respectées au 31 décembre 2023. Cette facilité de crédit n'a pas été utilisée au cours de l'exercice financier.

6. Gestion des activités de philanthropie

À l'état des résultats

	2023	2022
Rémunération (note 1 i))	4 369 \$	4 252 \$
Honoraires et consultations	425	347
Loyer	581	666
Autres	1 420	1 038
	6 795 \$	6 303 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Engagements des activités de philanthropie

a) Dotations

La Fondation s'est engagée à contribuer à différents projets dans le cadre d'activités de bienfaisance pour des périodes variables, sous certaines conditions.

Au 31 décembre 2023, les engagements globaux pourraient atteindre jusqu'à 210 340 859 \$ jusqu'en 2030, dont 89 835 959 \$ pour l'exercice 2024.

b) Contrat de location-exploitation

La Fondation loue des locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation qui expire en novembre 2025 et dont le total des loyers de base et des frais d'occupation s'élève à 1 642 417 \$. Les exigences de paiement relatives à ce bail pour les deux prochains exercices sont les suivantes :

2024	838 \$
2025	804

8. Gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers qui résultent de ses activités de gestion de portefeuille.

La politique de placement de la Fondation prévoit une diversification des risques financiers au moyen de classes d'actifs. La politique établit également l'univers de placement, l'indice de référence et certaines limites de concentration et de risque.

Les principaux risques financiers auxquels la Fondation est exposée sont détaillés ci-après.

L'analyse porte principalement sur les éléments suivants :

	2023	2022
Placements (note 2)	2 055 670 \$	2 004 177 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 731	57 264
Investissements axés sur la mission (note 3)	42 457	28 515
Total couvert par les analyses	2 129 858 \$	2 089 956 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

8. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Cette valeur est influencée par la variation des paramètres de marché, notamment les taux de change sur les devises, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. En d'autres termes, les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

La Fondation est exposée au risque de change en raison des placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des intérêts et dividendes à recevoir, des sommes à recevoir résultant de l'aliénation cession de placements et des sommes à payer découlant de l'acquisition de placements, tous libellés en devises.

Tel qu'il est mentionné à la note 2 iii), la Fondation transige des contrats de change à terme pour les principales devises (le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen japonais). Par ces contrats de change à terme, le risque de change est atténué, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

Exposition nette au risque de change		2023	2022	
Type de devise	Placements	Montant Notionnel des contrats de change	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain (\$ US)	1 096 962 \$	(707 664)\$	389 298 \$	454 830 \$
Euro (€)	133 167	(89 175)	43 992	57 961
Livre sterling (£)	65 582	(23 403)	42 179	57 203
Yen japonais (¥)	20 687	62 567	83 254	86 343
	1 316 398	(757 675)	558 723	656 337
Autres devises	302 603	–	302 603	369 175
	1 619 001 \$	(757 675)\$	861 326 \$	1 025 512 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

8. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

i) Risque de change (suite)

Aux 31 décembre 2023 et 2022, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, la valeur totale des placements incluse dans l'analyse nette des contrats de change aurait diminué ou augmenté d'environ 49,9 M\$ et 51,3 M\$, respectivement, soit 2,34 % et 2,45 % de cette valeur totale.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur du marché du total des instruments financiers qui portent intérêt à taux fixe.

Ces fluctuations ont peu d'impact sur la valeur des titres du marché monétaire qui sont des instruments à très court terme, dont l'échéance ne dépasse généralement pas 30 jours.

Les placements en obligations et prêts et obligations communautaires, effectués dans le cadre des activités des investissements axés sur la mission, portent intérêt à taux fixe et variable et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2023 le portefeuille obligataire (obligations et fonds d'obligations) ainsi que les prêts et obligations communautaires représentent 297,9 M\$ ou 14,0 % (186,6 M\$ ou 8,9 % en 2022) du total couvert par les analyses. Si les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2023 avaient augmenté ou diminué de 1,0 %, la courbe des taux évoluant en parallèle et toutes les autres variables restant constantes, la juste valeur de ce portefeuille aurait diminué ou augmenté d'environ 5,9 M\$ ou 2,0 % (4,6 M\$ ou 2,5 % en 2022). Cette sensibilité du portefeuille obligataire aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille.

iii) Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix de marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

8. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

iii) Risque de prix (suite)

Au 31 décembre 2023, le portefeuille de titres négociés sur des bourses mondiales (actions, fonds d'actions et fonds de couverture) représentait 979,2 M\$ ou 46,0 % (1 056,7 M\$ ou 50,6 % en 2022) du total couvert par les analyses. Si les cours sur les bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, la juste valeur des placements aurait augmenté ou diminué d'environ 98,0 M\$ en 2023 et 105,7 M\$ en 2022.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière dans le cas où une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader.

Le tableau suivant présente la distribution des cotes de crédit du portefeuille en obligations de la Fondation aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement :

	2023		2022	
	\$	%	\$	%
AAA	32 765	11	9 328	5
AA	17 872	6	1 866	1
A	23 829	8	14 925	8
BBB	29 787	10	11 194	6
BB et moins	137 018	46	111 937	60
Autres	56 595	19	37 312	20
Total	297 866	100	186 562	100

Afin de limiter son exposition au risque de contrepartie découlant des opérations sur les contrats de change, la Fondation transige des contrats à terme de gré à gré auprès d'institutions financières dont la cote de crédit est établie par au moins deux des trois agences de notation reconnues et selon les limites suivantes : A1 (Moody's), A+ (S&P), A+ (Fitch).

Pour la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui est directement sous sa gouverne, la Fondation ne transige qu'avec des émetteurs dont la cote est de qualité supérieure, et ce, afin d'atténuer les risques de pertes financières. Les montants de cette gestion s'élèvent à 9,6 M\$ ou 30,3 % en 2023 (15,6 M\$ ou 27,2 % en 2022) par rapport au total de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2023

8. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

Au 31 décembre 2023, la gestion des équivalents de trésorerie est gérée à l'externe par un fonds commun totalisant 12,1 M\$ (16,4 M\$ en 2022). Au 31 décembre 2023, les contreparties sont des émetteurs auxquels des agences de notation ont attribué des notes d'au moins R1-Bas (DBRS) ou l'équivalent.

Les sommes en dépôt auprès du gardien de valeurs de la Fondation ne sont pas en fidéicommis. Toutefois, les règles internes prévoient qu'elles ne peuvent pas dépasser 15,0 M\$. Aux 31 décembre 2023 et 2022, ces sommes étaient respectivement de 7,2 M\$ et de 13,1 M\$.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel dans la réalisation des placements à leur juste valeur. Certains placements ne sont pas négociés sur les bourses de valeurs ou ne se transigent pas à un volume élevé et, de ce fait, ils se transforment moins rapidement en trésorerie, ce qui peut entraîner une perte importante lorsqu'il y a lieu de s'en départir à court terme. Ce risque concerne principalement les Fonds de placements privés, les placements dans des sociétés privées et une partie des placements dans les stratégies dites opportunistes.

La Fondation investit la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés. Aux 31 décembre 2023 et 2022, 826,4 M\$ ou 38,8 % et 800,0 M\$ ou 38,3 % respectivement, du total couvert par les analyses pouvaient être considérés comme étant peu liquides.

Les besoins de trésorerie les plus importants sont liés aux appels de capital des Fonds de placements privés, au règlement des contrats de change ainsi qu'aux activités philanthropiques de la Fondation.

Pour satisfaire plus précisément à ces demandes, la Fondation monétise des placements en instruments de marché monétaire et des titres à revenu fixe en dollars canadiens. De plus, il lui serait possible de vendre une portion du portefeuille d'actions conventionnelles cotées en bourse. Sur cette base, la Fondation estime détenir les liquidités nécessaires pour couvrir ses besoins de trésorerie.

Il n'y a eu aucune variation de ces risques financiers par rapport à 2022.